

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Valorisation de déchets inertes sur la commune principale de l'AIOT 6 Route de Pont Richaud 17500 Guitinières.

La référence de votre dossier est A-3-7NJSUVM2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/03/2023 à 09h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **30494167700037**

Raison sociale **SARL BALOUT ET FILS**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**16 AV JEAN MOULIN**

**JONZAC**

**17500 JONZAC**

### Signataire

Nom : **BALOUT**

Prénom : **RODOLPHE**

Qualité : **GERANT**

### Référent

Nom : **BALOUT**

Prénom : **RODOLPHE**

Fonction : **GERANT**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Valorisation de déchets inertes**

Description des activités :

**La société BALOUT ET FILS souhaite en accord avec la Communauté de communes de Haute Saintoinge exploiter une partie de l'ISDI de GUITINIÈRES (autorisé par arrêté préfectoral d'enregistrement du 23/06/2020) pour laquelle une cessation partielle d'activités a été réalisée afin d'y implanter une plateforme de tri et de valorisation de déchets du bâtiment et des travaux publics. Le site accueillera un pont bascule, un lave roues et un bureau permettant d'enregistrer les déchets réceptionnés. Les matériaux à recycler seront stockés sur une plateforme de 800 m². Le concassage sera organisé par campagne à l'aide d'un concasseur mobile de 150 kW. Après traitement, les déchets recyclés seront stockés en cases d'une capacité unitaire d'environ 300 m³ selon leur granulométrie (10/20, 20/40, terre végétale, tout venant) pour être réutilisés sur les chantiers BALOUT ou par des clients extérieurs. Le site disposera d'une pelle mécanique ainsi que d'une chargeuse. L'accès sera spécifique à la plateforme à partir de la voie publique, avec un portail et une clôture périphérique. Les déchets non valorisables seront enregistrés, pesés et rejoindront l'ISDI riverain.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **6 Route de Pont Richaud 17500 Guitinières**

X : 425703

Y : 6487158

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 150 kW	D	
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 950 m3	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **50**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Eaux usées domestiques (sanitaires)**

L'exutoire des eaux résiduaires :

### **En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Eaux usées traitées par fosse toutes eaux et réseau d'épandage**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **10**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Infiltration après traitement par fosse toutes eaux.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### **Elimination des déchets et résidus de l'exploitation**

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets métalliques issues de l'activité de concassage seront valorisés chez un récupérateur agréé. Les déchets banals (plastiques, bois, cartons, indésirables divers) seront mis en bennes et expédiés vers des filières de traitement adaptés. Les opérations d'entretien des engins s'effectueront à JONZAC, au siège de la société. Aucun déchet dangereux ne sera présent sur le site. Les déchets inertes non valorisables seront pesés et mis en enfouissement à l'ISDI riverain.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### **Disposition en cas de sinistre**

Précisez : **Réserve d'eau de 120 m3 du centre de transfert de déchets de la Communauté de communes, accessible.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Extincteurs sur les engins et dans le bureau**

### **Natura 2000**

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### **Prescriptions applicables**

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

### **7 - Pièces justificatives**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Plan au 1-2500 compressé.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLAN INSTALLATIONS 2023.pdf**